

# WEBINAIRE NOUVEAUX PROGRAMMES CEE

TIMS ET MON VÉLO DE A À Z

05.09.2023



# Programme

**11:00** — Introduction / Arthur Janus (FUB)

**11:10** — Présentation du programme TIMS / Soazig Rouillard (CLER)

**11:30** — Temps de questions - réponses spécifiques au programme TIMS

**11:50** — Présentation du programme Mon Vélo de A à Z / Arthur Janus (FUB)

**12:10** — Temps de questions - réponses spécifiques au programme Mon Vélo de A à Z

**12:30** — Temps d'échange général relatif aux spécificités, différences et caractéristiques des deux programmes

**13:00** — Clôture

# PRÉSENTATION DU PROGRAMME TIMS



**CLER RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE**



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement



# Les enjeux du programme

**La mobilité est au croisement de plusieurs enjeux** : urgence sociale, énergétique, climatique et géopolitique

**12** millions de Français déclarent avoir des difficultés pour se déplacer

**78%** des habitants de communes rurales ne disposent que de leur véhicule individuel pour se déplacer



**2**

millions de ménages touchés par le programme TIMS



# TIMS propose



Aux collectivités territoriales, aux professionnels de la mobilité, de la mobilité inclusive et de l'éco-mobilité sur l'ensemble du territoire français

▪  
▪

De les accompagner dans :



Le déploiement de **90 projets locaux** accompagnés par **10 à 12 pilotes régionaux**, avec un dispositif de **sui-vi-évaluation**

La **professionnalisation du secteur de l'éco-mobilité inclusive** avec la création de 2 nouveaux métiers, la formation de 100 conseillers et de 100 référents territoriaux, et **un centre de ressources**



L'animation de **8 Territoires expérimentateurs de politiques transversales**



# 1 priorité : L'AMI projets locaux

## CALENDRIER

- ❖ Lundi 19 juin : Webinaire de présentation. Environ 300 inscrits et plus de 250 participants.
- ❖ Vendredi 23 juin : Lancement de l'AMI
- ❖ Lundi 2 octobre : Clôture de l'AMI
- ❖ Avant le 15 décembre : notification aux candidats
- ❖ Début 2024 : démarrage des projets locaux
- ❖ Mi à Fin 2026 : clôture des projets locaux



# L'AMI Projets locaux

## Le profil des candidats

- Acteurs publics ou de l'ESS
- Groupements d'acteurs disposant d'une expérience dans la mobilité, dans le social, dans la transition énergétique

**Soutenu par une ou des collectivités territoriales**

## Le profil des projets

- ✓ Information et sensibilisation
- ✓ Accompagnement individuel et collectif
- ✓ Développement de services de mobilité partagée, active, ou évitée (sobriété)
- Une action nouvelle ou un projet complémentaire à une offre locale
- Sur un territoire défini  
3 ans (2024-2026)

Taux de financement :

100% en 2024

90% en 2025

80% en 2026

Montant :

entre 50 K€ et 400 K€



# L'AMI Projets locaux

## Les critères de sélection - liés au(x) candidat(s) :

- **L'expérience** : significative en matière de mobilité et/ou dans le domaine social et/ou de la transition énergétique.
- La **solidité financière** de la structure.



# L'AMI Projets locaux

## Les critères de sélection - liés au projet :

- L'**innovation** : des actions nouvelles ou un changement d'organisation/ d'échelle.
- L'**additionnalité ou la complémentarité** à ce qui existe sur le territoire
- La **viabilité économique**, a minima pendant la durée du projet.
- L'**efficacité** : pour un budget donné, nombre de bénéficiaires, résultats attendus en quantité et qualité.
- L'**adéquation entre les moyens alloués** au projet, les **objectifs fixés** (en quantité et qualité) **et le budget proposé**.



# L'AMI Projets locaux

## Les critères de sélection - liés au projet :

- L'**ancrage territorial**, le soutien de collectivités locales compétentes et la mobilisation des principaux acteurs locaux.
- La **gouvernance territoriale**.
- La **gouvernance du projet** permettant de bien identifier les différents rôles et les instances de décision, de concertation, de suivi-évaluation, etc.
- La **capacité à valoriser les actions et le programme**.
- L'**envergure du projet**.
- Une **approche systémique**, incluant l'accompagnement au changement.



# L'AMI Projets locaux

## Les critères de sélection - liés au projet :

- La **prise en compte des enseignements** issus de programmes/projets précédents et de recherches sur le sujet.
- Le **réalisme du calendrier** proposé.
- Le **gisement d'économies d'énergie** que le projet de programme peut contribuer à déclencher directement ou indirectement.
- Le **caractère inclusif** du programme par rapport au public et aux territoires ciblés.



# L'AMI Projets locaux

Un accompagnement de proximité par des **pilotes régionaux (10 à 12)**

- Créer et animer un réseau régional des porteurs de projets locaux, et une instance technique et politique par Région
- Appuyer chaque porteur dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, la pérennisation de ses actions.

Les engagements de candidats :

- La **formation**
- Le **suivi-évaluation**
- Le **reporting financier et administratif** et le respect du cahier des charges des programmes CEE (mise en concurrence, etc.)
- RGPD



# L'AMI Projets locaux

La procédure de sélection est en **2 temps** :

1. Par les **membres du consortium**, première analyse selon les critères de sélection
  - Procédure détaillée avec pondération des critères rendue publique mi-septembre
2. Par le **Comité d'Experts**
  - Vérification de l'articulation entre programmes CEE

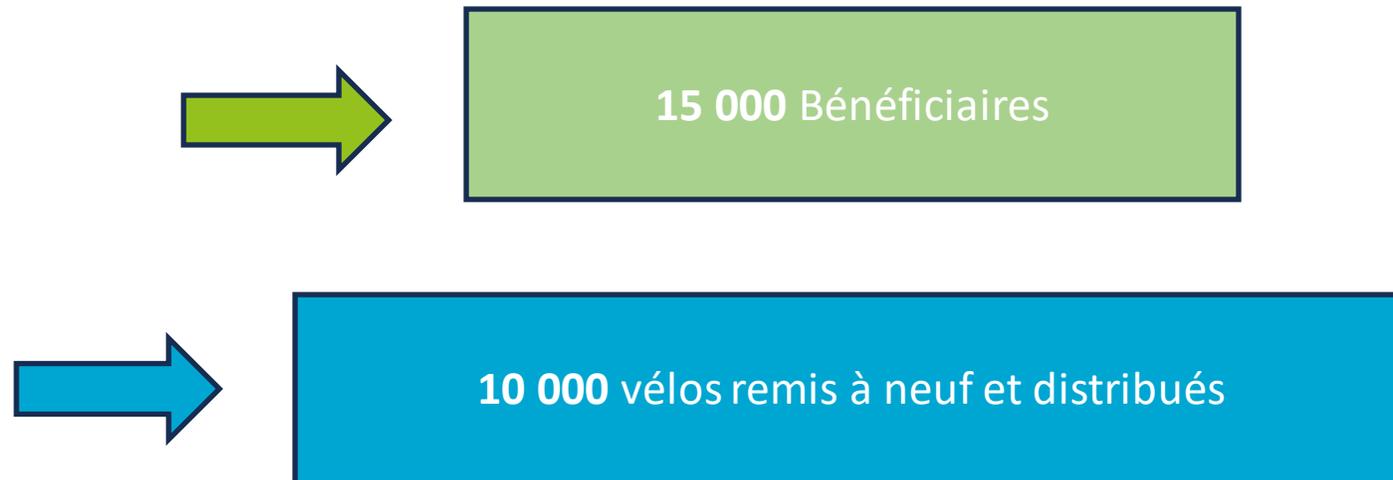


# Programme Mon Vélo de A à Z

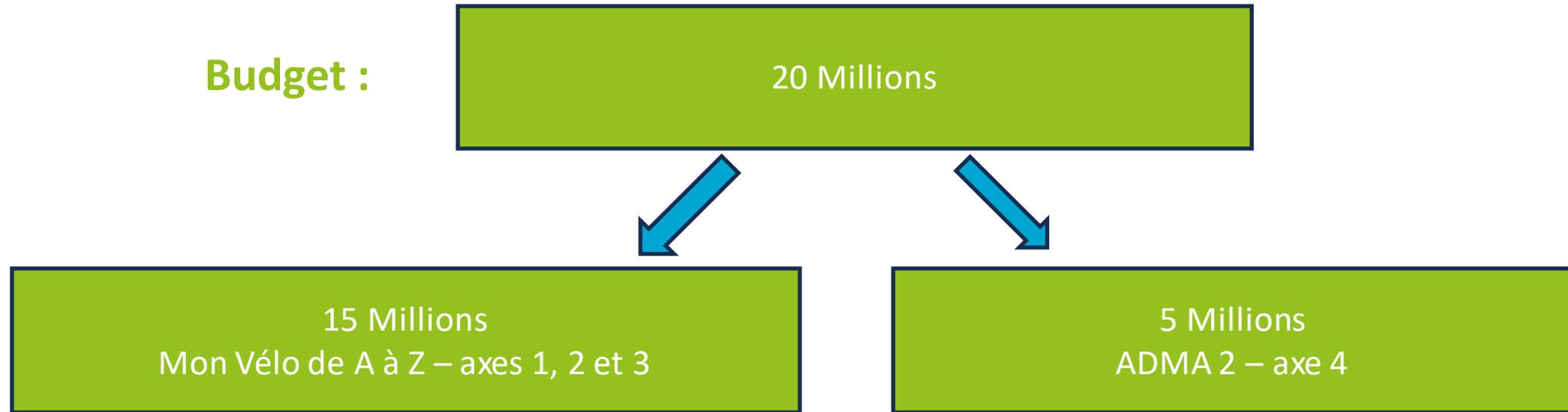


# Cadre du programme Mon Vélo de A à Z

## Objectifs chiffrés



# Cadre global du programme Mon Vélo de A à Z



- Axe 1 : Renforcer l'apprentissage et l'accompagnement des personnes en situation de **précarité énergétique** vers une **mobilité à vélo**
- Axe 2 : Essaimer les dynamiques **d'innovations sociales** et territoriales pour généraliser les **changements de pratiques**
- Axe 3 : Expérimenter des solutions adaptées de **services vélos** dans une logique d'**économie circulaire** et d'**économie sociale et solidaire**

- Axe 4 : **Diffusion** et ancrage durable d'une **expertise autour des politiques marche et vélos** sur les territoires

# Cadre global du programme Mon Vélo de A à Z

## Budget DGEC

### PARTIE FIXE

- Animation et coordination du programme
- Conception et développement du site internet et de la plateforme
- Conception des parcours de formation et d'accompagnement
- Formation des intervenants
- Communication
- Gestion administrative

### PARTIE VARIABLE

- Accompagnement personnalisé des bénéficiaires
- Remise en état de vélos
- Prime à l'essaiage

# Cadre global du programme Mon Vélo de A à Z

## Budget

450 € de budget d'accompagnement en moyenne / bénéficiaire

*Rappel : 15 000 Bénéficiaires*

150 € / vélo remis en état

*Rappel : 10 000 vélos remis en état*

# Les parties prenantes du programme

5 grandes familles d'intervenants dans le programme

PRESCRIPTEURS GENERALISTES OU  
AMBASSADEURS

PRESCRIPTEURS MOBILITE

COORDINATEUR

PRESTATAIRE ACCOMPAGNEMENT /  
EDUCATION

PRESTATAIRE REPARATION / MECANIQUE  
CYCLE



# Le parcours bénéficiaire



**Diagnostic Mobilité  
Général**

Prescripteur Mobilité

Accueil MVAZ

**Diagnostic  
Mobilité  
Vélo**

**Module  
Vélo-  
école**

**Module  
Mécanique**

Mise à disposition d'un  
vélo remis en état

**Validation &  
sortie du  
programme**

**Orientation directe  
vers MVAZ**

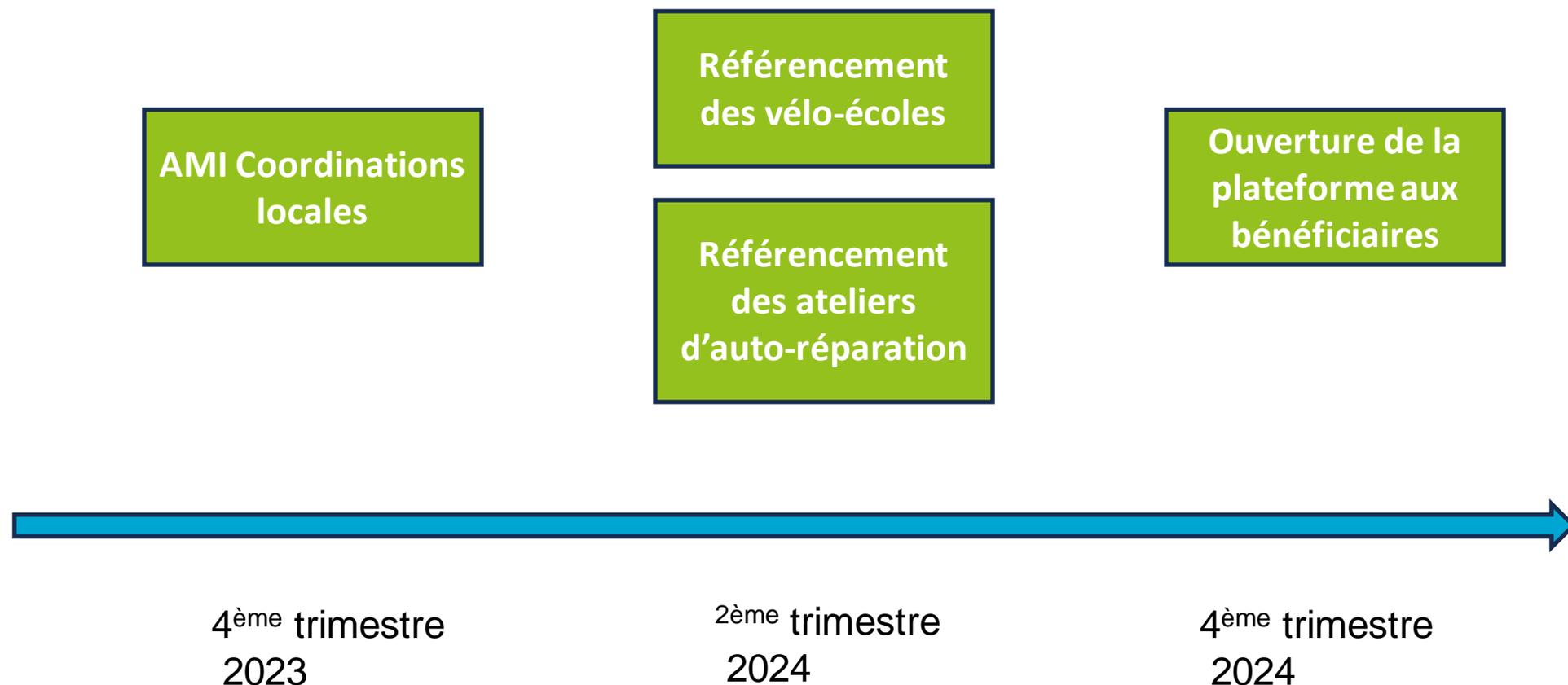
Prescripteur généraliste ou  
initiative personnelle

# Le parcours bénéficiaire

Cercle vertueux de l'accompagnement de A à Z



# Les prochaines grandes étapes



# Frise temporelle



# Le rôle des vélo-écoles dans le programme

Phase	Rôles
Conception du programme <i>(septembre 2023 – mi-2024)</i>	- Participation aux groupes de travail (9 groupes en cours)
	- Mobilisation des réseaux locaux
	- Réponse aux sollicitations
Déploiement du programme <i>(mi 2024 – mi-2025)</i>	- Accompagnement des bénéficiaires
	- En plus et selon les territoires : coordination locale, formation, diagnostic
	- Suivi de formations dédiées à la montée en compétence du réseau
Essaimage de la démarche <i>(mi 2025 – fin 2026)</i>	- Retour d'expérience pour construction de la démarche
	- Participation potentielle aux différents comités pendant la montée en charge
Déploiement sur votre territoire <i>(post programme)</i>	- Pérennisation de la démarche sur votre territoire
	- Modèle économique durable construit collectivement
	- Exploitation des ressources produites en cours de programme

# Spécificités, différences et caractéristiques des deux programmes

Programme	TIMS	MVAZ
<b>Mode d'organisation</b>	Coordination par un porteur avec éventuellement un consortium de partenaires (mobilités, inclusion, transition énergétique)	Coordination par les coordinateurs locaux, potentiellement des vélo-écoles
<b>Financement</b>	Financement de 50 000 euros mini à 400 000 euros max sur la base de dépenses réelles et coûts jours environnés	<b>Financement d'un ETP</b> pour la <b>coordination</b> et <b>rémunération à la prestation</b> pour les <b>prestataires</b> vélo-écoles et ateliers d'auto-réparation
<b>Organisation locale</b>	Le <b>porteur</b> mobilise l'ensemble des <b>acteurs du territoire</b> sur les sujets mobilités/inclusion/transition énergétique	Le coordinateur fait la passerelle entre tous les acteurs du territoire référencés spécifiquement sur « Mon Vélo de A à Z ». Il bénéficie d'une animation nationale qui regroupe l'ensemble des coordinateurs.
<b>Expérience préalable sur l'accompagnement à la pratique du vélo</b>	Pas obligatoire	Oui, pour les coordinateurs et pour les prestataires d'apprentissage de la mobilité à vélo et de la mécanique et de l'entretien d'un vélo

# L'AMI Projets locaux : un exemple de projet « TIMS » vélo

## Les actions proposées sur le vélo :

- Un programme de remise en selle
- La création d'ateliers d'auto-réparation (1 par communauté de communes)
- Un programme de sensibilisation du grand public sur la pratique du vélo
- L'accompagnement des entreprises locales vers des plans de mobilités incluant le vélo

= un périmètre plus large que les actions « MVAZ »



# L'AMI Projets locaux : un exemple de projet « TIMS » vélo

## L'historique

- Pas de programme de remise en selle, des animations ponctuelles.
- Par contre : un schéma cyclable, un service de location de VAE, etc.

= peu d'expérience préalable sur les actions proposées dans le cadre de « MVAZ »

## Le partenariat

- Un syndicat, des communautés de communes et communes, des associations locales et des clubs d'entreprises

= un consortium avec un besoin d'animation de la gouvernance locale



# L'AMI Projets locaux : un exemple de projet « TIMS » vélo

La cible : **les publics précaires ciblés sont...**

- les jeunes et étudiants sans véhicule et/ou accès aux TC
- les « captifs du territoire » dont les habitants des zones pas ou peu desservies par les transports publics (1/2 du territoire soit environ 65 000 habitants)
- les ménages à faibles revenus
- les personnes en recherche d'emploi, parfois non véhiculés
- les personnes âgées

**= cible plus large que la seule précarité énergétique**

